



Géolocalisation

Par Alceste

Bonjour,

Mon fils de 12 ans a un téléphone depuis 3 ans, il était au CM1.

J'ai compris seulement hier par une réflexion de mon fils que la maman géolocalise ce téléphone depuis toujours.

C'est à dire que quand je pensais partager un super moment de vélo sur la plage avec mon enfant j'aurais du regarder si la maman n'était pas assise sur le porte bagage !

Je me dis que d'un point de vue moral ne pas m'en avoir averti est bien petit;
mais qu'en dit la loi ?

Merci de vos réponses,

Jérôme

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Si la mère a la garde de l'enfant, elle peut utiliser une application sécuritaire pour géolocaliser son fils.

Vous devez donner votre d'accord.

L'utilisation d'une application de géolocalisation par la mère peut être légitime si elle est justifiée par des raisons de sécurité et si elle respecte les droits de l'enfant et l'autorité parentale conjointe.

Vous pourriez revoir votre avocat ou soumettre le sujet au JAF.

Par Isadore

Bonjour,

Ce n'est pas illégal de géolocaliser l'appareil de son enfant mineur. La solution la plus simple consiste à éteindre le téléphone ou à le laisser à la maison lors des sorties. Si vous estimez que votre fils a besoin d'un téléphone en permanence, achetez lui un second appareil pas cher avec une carte prépayée ou un abonnement à quelques euros par mois.

Par Alceste

Merci pour vos réponses.

Je viens de prendre un nouveau téléphone et un nouvel abonnement. Le téléphone fourni par la maman restera désormais à la maison.

J'ai bien noté qu'elle aurait dû avoir mon accord avant d'activer cette géolocalisation.

Merci encore.

Jérôme

Par Isadore

Honnêtement, je pense que vous choisissez la solution la plus sage, parce qu'elle évite de créer un conflit dont votre enfant serait la première victime. La mère en sera pour ses frais et vous pourrez vous promener tranquillement avec votre fils.